

La situation actuelle :

Suite à l'arrivée du tram E en septembre 2015, et l'entrée en vigueur du « contrat d'axe (1) » de la SMTC, de nombreux logements ont été construits à ses abords. Ceci s'ajoutant à la vente de terrains (ou maisons) de particuliers à des promoteurs immobiliers donne l'impression d'une urbanisation massive.

Pourtant, l'arrivée de nouveaux habitants est nécessaire au maintien du niveau de vie à Saint Egrève.

Zoom sur les ventes des particuliers

Exemple : vous avez toujours résidé à Saint Egrève et devez déménager, donc vendre votre maison et son terrain. Votre bien est susceptible d'intéresser un particulier, mais également un promoteur qui vous en proposera un prix plus attractif. Il est compréhensible que votre choix s'oriente vers le plus offrant ; ceci explique certaines constructions s'insérant difficilement avec l'habitat proche.

Quelles seraient les conséquences d'un gel des nouvelles constructions ?

Les projections faites nous amènent à conclure que, sans nouveau logement, le nombre d'habitants (actuellement environ 16 000) serait passé en 10 ans à 13 000. Avec des conséquences importantes, notamment au niveau des services publics (fermeture de classes d'école, suppression de services,...), fermetures de commerces de proximité,....

La Mairie peut-elle empêcher de nouvelles constructions ?

NON, si le Permis de Construire respecte le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Si un maire refusait de signer ce Permis de Construire, la Ville pourrait être poursuivie en justice, avec des dommages et intérêts à la clé pour le promoteur et le vendeur.

La Mairie peut-elle préempter ?

La Mairie pourrait en effet exercer son droit de préemption lors d'un acte de vente.

Toutefois, cela impliquerait nécessairement une importante hausse des impôts locaux; ce que la Mairie de Saint Egrève s'est engagée à ne pas faire durant le mandat actuel.



Evolutions sociologiques

La structure familiale a évolué (familles recomposées, mono parentales,...). Plus de logements sont donc nécessaires pour loger le même nombre d'habitants. De plus, les personnes âgées demeurent plus longtemps à leur domicile.

Le nouveau PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

A compter de 2020, le PLUI sera commun aux 49 communes de la Métro. A son entrée en vigueur, ce PLUI n'autorisera que les nouvelles constructions limitées à une hauteur de 10m, au lieu des 13m actuels.

<https://www.lametro.fr/669-qu-est-ce-que-le-plui.htm>

La Mairie a d'ailleurs décidé récemment d'utiliser le « sursis à statuer » qui permet au Maire de suspendre l'autorisation de Permis de Construire dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouveau PLUI. Ainsi les nouvelles constructions n'excéderont pas 2 étages en zones pavillonnaires.

(1)https://www.grenoble.fr/cms_viewFile.php?idtf=4631&path=contratdaxe_11.pdf

La vision de «Priorité Saint Egrève» :

Notre Association souhaite maintenir la qualité des services rendus à la population, ainsi que le nombre d'habitants. Il nous semble important d'être attentif à la qualité et l'intégration des nouvelles constructions à venir sur notre commune.

- Notre vigilance nous amènera à observer de près chaque nouveau Permis de Construire, ainsi que son harmonisation avec l'environnement proche. Nous ne souhaitons en effet pas voir s'implanter des immeubles au sein des zones pavillonnaires.

- Nous sommes favorables à la proximité entre domicile, lieu de travail, commerces et services publics mais défavorables à la promiscuité, source de tensions et de stress.

- L'adéquation avec les infrastructures (voiries,...) et les projets des promoteurs immobiliers seront également très attentivement étudiés.



Qui sommes nous ?...

L'Association « Priorité Saint Egrève » existe depuis 1992; elle est forte de plus de 60 membres.

Femmes et hommes de tout âge, nous sommes tou(te)s des habitant(e)s de Saint-Egrève, soutenant la majorité municipale, impliqué(e)s dans la vie de notre commune. Sans aucune étiquette politique, nous voulons :

- créer et développer un centre de réflexion, de propositions et d'expression sur tous les sujets ayant trait à la vie collective publique locale de la commune de Saint-Egrève;

- promouvoir et protéger la commune, son patrimoine et les intérêts de ses habitants concernant tout projet, toute décision ou toute pratique politique qui toucherait au cadre de vie, à l'économie générale (sociale, économique, démocratique, sportive,..) de la commune, son environnement, les conditions de vie de ses habitants.

Nous sommes depuis toujours engagé(e)s dans la défense du lien social dans la ville et continuerons d'agir en ce sens. Notre seul objectif : améliorer la vie de tous dans notre commune.

Notre volonté :

Développer des propositions et permettre l'expression sur tous les sujets ayant trait à la vie publique sur Saint-Égrève.

Venez échanger avec nous.

Plus d'infos sur notre Groupe :

Site internet

www.priorite-saintegreve.fr



Page Facebook

www.facebook.com/prioritesaintegreve

Nous contacter :

contact@priorite-saintegreve.com

Adresse postale :

25 bis rue des Moutonnées

38120 ST EGREVE

Habitant(e) de St Egrève, vous souhaitez nous rejoindre ?....

Merci de retourner ce coupon à l'adresse suivante :

Assoc. Priorité Saint Egrève – 25 bis rue des Moutonnées – 38120 ST EGREVE

Je soussigné : NOM : Prénom :

Adresse : CP : 38120 ST EGREVE

Tel : Email@.....

souhaite rejoindre le Groupe PRIORITE SAINT EGREVE et en connaître les modalités d'adhésion.

Je pense à l'environnement et autorise PRIORITE SAINT EGREVE à m'envoyer des informations par mail.